



Envoyé en préfecture le 08/08/2022

Reçu en préfecture le 08/08/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 066-216600163-20220727-139_2022-AI

DÉPARTEMENT DES
PYRÉNÉES ORIENTALES
ARRONDISSEMENT DE CERET

DECISION DU MAIRE
N°139/2022

Abonnement à la base de données juridiques
Lexis-Nexis - Territorial Plus

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°14/juin/2020 du 15 juin 2020 portant délégations du conseil municipal au Maire ;
Considérant la nécessité de doter le service juridique d'outils performants pour assurer la sauvegarde des intérêts de la Commune ;

DECIDE

- **de souscrire** un abonnement annuel « Lexis 360 Collectivités territoriales – Territorial Plus » auprès de la société Lexis-Nexis, pour un montant proratisé de 1 570 euros TTC pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022 ;
- **de dire** que la dépense est prévue au budget de l'exercice en cours.

Banyuls sur mer, le mercredi 27 juillet 2022
Le Maire,
Jean-Michel SOLÉ

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.